

LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DES LACS VAUDRAY ET JOANNÈS

EN
QUELQUES
LIGNES...



Vaudray : toponyme honorant la mémoire d'Étienne-Joseph de Vaudray, officier de l'armée de Montcalm appartenant au régiment de Languedoc

Joannès : toponyme évoquant Armand Joannès, Major de Québec qui participa aux négociations menant à la capitulation et à la reddition de Québec en septembre 1759

La réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès est située sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue. Elle couvre une superficie de 181 km². Ses limites correspondent à peu près à celles des bassins versants des lacs Vaudray et Joannès.

Cette aire se trouve dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James. Elle protège des écosystèmes représentatifs de la région naturelle des Basses-terres du lac Témiscamingue et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc.

La réserve de biodiversité présente un relief peu marqué, dont l'altitude varie de 268 à 402 mètres. Elle offre un cadre forestier d'un grand intérêt écologique et paysager : forêts d'épinette noire (*Picea mariana*), d'épinette blanche (*Picea glauca*), de sapin baumier (*Abies balsamea*), de bouleau à papier (*Betula papyrifera*) et de peuplier faux-tremble (*Populus tremuloide*s). Les dépressions, mal drainées, sont couvertes de tourbières et d'aulnaies.

Deux phénomènes géomorphologiques témoignent de l'action des glaciers dans le façonnement du paysage lors de la dernière glaciation : la présence, d'une part, d'un esker – crête étroite et sinueuse de gravier ou de sable déposé dans un chenal sous-glaciaire – dans l'alignement des lacs Vaudray et Joannès et, d'autre part, d'une trentaine de lacs de « kettle » dont la formation est due à la fonte de culots de glace ayant été ensevelis sous une épaisse couche de sédiments glaciaires.

Le lac Joannès est un site potentiellement favorable à la nidification du grèbe jougris (*Podiceps grisegena*). Cet oiseau palmipède, commun dans le centre et l'ouest du Canada, niche depuis peu au Québec et est susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable en raison de sa rareté.

LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ DES LACS VAUDRAY ET JOANNÈS

Objectifs de conservation

Le statut visé de la réserve de biodiversité poursuivra les objectifs de conservation suivants :

- la préservation des lacs de « kettle » et de l'esker des lacs Vaudray et Joannès, qui caractérisent la région naturelle des Basses-terres du lac Témiscamingue;
- le maintien de la biodiversité des écosystèmes lacustres et forestiers;
- la valorisation des paysages remarquables;
- l'acquisition de connaissances supplémentaires sur le patrimoine naturel.

La mise en œuvre de ces objectifs et la gestion du site s'appuieront sur une démarche partenariale entre le ministère de l'Environnement et les acteurs locaux.

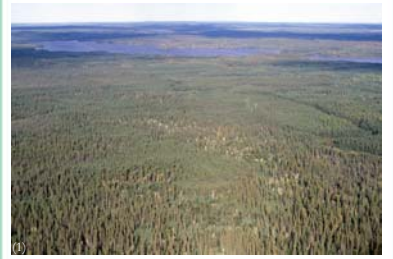
Régime des activités

Dorénavant, le territoire de la réserve de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès est soustrait à toute forme d'exploitation forestière, d'exploration et d'exploitation minière et de production énergétique.

Les droits en vigueur relativement à la pêche, à la chasse, au piégeage et à la villégiature sont maintenus.

Suite des événements...

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, adoptée par le gouvernement en décembre 2002, prévoit la tenue d'audiences publiques sur les réserves de biodiversité projetées afin de recueillir les commentaires des personnes, des organismes et des sociétés relativement au plan de conservation à adopter, et ce, avant le dépôt final du plan de conservation.



Grèbe jougris



Photos :

- (1) Marcel SAUCIER
- (2) Gaëtan BEAUCHAMP
- (3) Jean-Pierre LEYS

